



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 3 octobre 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Messieurs les conseillers Léo Lepage-St-Amand, Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Gaëtan Gagné, et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Odile Roy, Pro-Maire.

Absent : Le maire Réjean Lagacé.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Guylain Raymond directeur des loisirs et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy, Pro-Maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Motion de Félicitations pour les 40 ans d'Alimentation Causap
- 8- Honoraires professionnels – Tétratech – Passerelle
- 9- Honoraires professionnels – FQM
- 10- Appel d'offres de l'UMQ de services professionnels pour les mutuelles SST
- 11- Entente - construction et coordination de 3 serres Nordiques éducatives souterraines
- 12- Attestation municipale – Permis de commerçant de véhicules routiers
- 13- Mise en place d'un comité sur l'accès à l'information
- 14- Délégation de fonctions et désignation d'un responsable de l'accès à l'information
- 15- Autorisation de signature en l'absence du maire
- 16- Embauche d'un surnuméraire aux loisirs
- 17- Vente de terrain – rue des Pins
- 18- Modification du lotissement de la rue Garon
- 19- Servitude pour Michel Desrosiers - résolution 2021-06-148 - signature
- 20- Dérogation mineure de Danielle Dallaire
- 21- Dérogation mineure de Bois RPF inc.
- 22- Dérogation mineure de Isabelle Boilard-Bérubé
- 23- Dérogation mineure de Rose Lepage
- 24- Dérogation mineure de Katie Lavoie
- 25- PIIA de Patrick Rochelet
- 26- PIIA de Daniel Tremblay
- 27- Soumission pour barrière sur la passerelle
- 28- Modification des panneaux de Rue
- 29- Demande de l'équipe senior de Causapscal
- 30- Dons
- 31- Affaires nouvelles
 - 31.1 Serre – suivi MAPAC
 - 31.2 Demande d'avis juridique – gestion municipale
- 32- Correspondances
- 33- Période de questions
- 34- Levée de la séance

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Pas d'assistance, pas de question

4- Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022

2022-10-223

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2022.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2022-10-224

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 268 883.69 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau et M. Guylain Raymond font le résumé de leur rapport mensuel.

6.2 Dossiers des élus

- Réjean Gagné : CSMM; 63 étudiants inscrits cette année; il va y avoir des compagnes de financements pour des projets étudiants; Dolores Durette a quitté son poste et est regrettée; il y a encore des autobus qui empruntent la cote Saint-Luc vers la rue Blais et cela est jugé non sécuritaire.
- Denis Viel : la Seigneurie; déficit de 36 000\$ dû principalement à des logements non occupés; les aménagements extérieurs sont très appréciés et nous rappelle qu'ils ont été réalisés gratuitement avec l'aide de différents donateurs;
- Léo Lepage-St-Amand : il n'y a pas eu de réunion
- Gaëtan Gagné : l'accueil des nouveaux arrivants est une réussite; la présentation du rapport d'activité et de financement de Matamajaw est très concluant; une proposition pour de la nouvelle signalisation des rues est présentée et un modèle grandeur nature est demandé;
- Odile Roy pour Matamajaw : le musée est prêt, le plancher est terminé et le résultat est plus que bien; la directrice est en vacances et revient demain;

6.3 Dossiers MRC

Considérant l'absence de M. Le Maire, pas d'information disponible.

- 2022-10-225 7- Motion de Félicitations pour les 40 ans d'Alimentation Causap
 Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter une motion de félicitation pour l'entreprise familiale Alimentation Causap pour ces 40 ans d'existence.
 Le conseil de la Ville de Causapscal se joint donc à la population pour remercier la famille Veilleux qui depuis 40 ans a fournis aux citoyens des services de qualité et une implication sociale remarquable qui a contribué à enrichir la vie de notre communauté.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-10-226 8- Honoraires professionnels – Tétratech – Passerelle
 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement des factures 60773424 et 60777066, pour la somme de 7 559.63\$ taxes incluses, pour les travaux de qualification la réduction des émissions de GES dans le cadre du projet de construction de la Passerelle Cédrico.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour

Conseiller Louis-Marie D'Anjou : Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé : Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-227 9- Honoraires professionnels – FQM
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture 04327, au montant de 11 617.36\$ taxes incluses, pour leurs services professionnels

Conseiller Réjean Gagné : Vote pour
Conseiller Denis Viel : Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand : Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné : Vote pour
Conseillère Odile Roy : Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou : Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé : Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-228 10- Appel d'offres de l'UMQ de services professionnels pour les mutuelles SST
ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
ATTENDU QUE la Ville de Causapscal désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;
ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;
ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet Ville de Causapscal d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;
ATTENDU QUE la Ville de Causapscal participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;
ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;
ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;
ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;
ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :
QUE la Ville de Causapscal confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ;

QUE la Ville de Causapscal s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toutes documentations nécessaires à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville de Causapscal confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Causapscal s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville de Causapscal s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Entente - construction et coordination de 3 serres Nordiques éducatives souterraines

Considérant le projet commun entre les municipalités d'Albertville, Lac-au-Saumon et Causapscal, relative à la construction et à la coordination de 3 serres éducatives.

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir de l'article 569 et des suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à 3 serres éducatives souterraines appelées Serres Nordique 365 situées dans chacune des municipalités nommées ci-haut;

2022-10-229

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le Pro-Maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer l'entente relative à 3 serres éducatives.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote CONTRE
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

12- Attestation municipale – Permis de commerçant de véhicules routiers

CONSIDÉRANT l'importance économique de l'entreprise LogMax Québec Inc. dans la Ville de Causapscal;

2022-10-230

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou;

Que soit accordé le permis demandé comme commerçant ou de recycleur de véhicules routiers à l'entreprise LogMax Québec Inc.;

D'autoriser le Pro-Maire et le directeur général à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Mise en place d'un comité sur l'accès à l'information

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès »).

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

2022-10-231

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité, à compter du mois d'octobre 2022, pour un mandat se terminant au mois d'octobre 2025 :

M. Denis Viel, comme responsable de la sécurité de l'information;

M. Réjean Gagné, comme responsable de la gestion documentaire.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Délégation de fonctions et désignation d'un responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE la mairesse/le maire de la Municipalité a délégué [la fonction ou les fonctions] de [responsable de la protection des renseignements personnels et/ou responsable de l'accès aux documents] à M. Laval Robichaud aux termes d'une délégation datée du 7 octobre 2022 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, tels que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

2022-10-232

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que le conseil municipal prend acte et autorise ladite délégation.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Autorisation de signature en l'absence du maire

Considérant que le Maire M. Réjean Lagacé doit se retirer de la fonction de maire pour une période minimum de 6 semaines pour cause médicale;

2022-10-233

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que le conseil municipal prend acte de la situation et autorise Mme Odile Roy Pro-Maire, d'agir en lieu et à la place du maire, pour sa période d'absence, et autorise Mme Roy à signer tous documents nécessaires à la bonne gestion de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Embauche d'un surnuméraire aux loisirs

2022-10-234

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser l'embauche de Mme Lynda Coté, comme surnuméraire en l'absence de Mme Vanessa Lamarre, comme animatrice des loisirs.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Vente de terrain – rue des Pins

Décision remise

18- Modification du lotissement de la rue Garon

Considérant que dans le but de procéder à la correction de la rue Garon, 13 lots seront créés pour rétablir la situation entre le propriétaire et la ville;

Considérant que cette correction se fait à coûts nuls pour la Ville;

Considérant que l'article 3.4 du règlement des permis et certificats n° 73-2002 de la ville de Causapscal demande qu'une opération cadastrale comprenant au moins une nouvelle rue, une opération cadastrale comportant cinq (5) ou plus, ou en encore, une opération cadastrale comprenant un parc, l'inspecteur des bâtiments doit soumettre le projet au conseil municipal.

2022-10-235

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'autoriser la correction du lotissement de la rue Garon.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Servitude pour Michael Desrosiers - résolution 2021-06-148 – signature

Considérant la résolution 2021-06-148 autorisant une servitude de passage pour M. Michael Desrosiers;

Considérant que l'autorisation de signature était absente de cette résolution;

2022-10-236

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, autorise le maire et/ou le pro-maire, à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Dérogation mineure de Danielle Dallaire

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2022-10-237

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220222, de Mme Danielle Dallaire, située au 48 Saint-Louis, Causapscal de permettre qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recule latérale de 2 m.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Dérogation mineure de Bois RPF inc.

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2022-10-238

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la dérogation mineure numéro # DPDRL220209, de Bois R.P.F. Inc., situé au 608 Route 132 Est, Causapscal, pour permettre qu'un terrain aucunement desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout et partiellement enclavé ait une largeur minimale à la marge avant de moindre que 40 m.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- Dérogation mineure de Isabelle Boilard-Bérubé

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2022-10-239

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la dérogation mineure numéro # DPDRL220221, de Mme Isabelle Boilard-Bérubé, située au 81 Saint-Louis, Causapscal, pour permettre qu'un bâtiment accessoire sans ouverture donnant sur la ligne latérale, empiète dans la marge de recul latérale de 1,20 m

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour

Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Dérogation mineure de Rose Lepage

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2022-10-240

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220243, de Mme Rose Lepage, situé au 284 Beaulieu, Causapscal, pour permettre qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul avant d'un terrain d'angle qui est de 6 m.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Dérogation mineure de Katie Lavoie

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2022-10-241

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL220252, de Mme Katie Lavoie, situé au 166 Lepage, Causapscal, pour permettre qu'une thermopompe soit implantée dans la marge de recule avant et la cour avant; Conditionnel à la mise en place d'un aménagement paysagé pour camoufler la présence de thermopompe normalement interdite en cour avant.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- PIIA de Patrick Rochelet

2022-10-242

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter les demandes, #DPREL220233 du propriétaire Patrick Rochelet. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte gris, de même couleur, et la galerie avant, même dimension et couleur.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26- PIIA de Daniel Tremblay

2022-10-243

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter les demandes, #DPREL220233 du propriétaire Daniel Tremblay, situé au 91 rue Saint-Jacques Nord. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la construction d'une toiture au-dessus de la galerie en béton en cour latérale. La toiture sera en tôle noire ou en bardeaux d'asphalte similaire à celui de la résidence, supporté par des poteaux de cèdre.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27- Soumission pour barrière sur la passerelle

2022-10-244

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la soumission #422-2022-06-07 rev.01 d'Atelier de soudure Gilles Roy pour la fabrication et l'installation de barrières sur la passerelle Cédrico, pour la somme de 9 340\$ avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

28- Modification des panneaux de Rue
Remis pour une décision ultérieure

2022-10-245 29- Demande de l'équipe senior de Causapscal
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la demande de l'organisation de l'équipe sénior de hockey, LASER, pour construire une loge à l'aréna Gérard Duchesne, le tout sans engagement financier de la ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-246 30- Dons
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de verser le don suivant :
- 2200 \$ à la campagne de la Fondation Saumon
- don de la souffleuse de la ville à Seigneurie Mon Toit
- 200 \$ au Cercle des Fermières
- 500 \$ à la Salle de Quilles – Quilles Causap Coop de solidarité
- 250 \$ La polyvalente Forimont – Gala reconnaissance
- 150 \$ Les Grands Amis

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-247 31- Affaires nouvelles
31.1 Serre – suivi MAPAC
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de refuser la proposition de la charger de projet, Mme Camille Côté, proposé par le courriel du 15 septembre 2022, pour la consultation d'autre firme-conseil dans le dossier des Serres Nordique 365.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-248 31.2 Demande d'avis juridique sur la gestion municipale
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le directeur général de faire une demande d'avis juridique à la FQM dans le dossier de la gestion municipale.

Conseiller Réjean Gagné :	Vote pour
Conseiller Denis Viel :	Vote pour
Conseiller Léo Lepage-St-Amand :	Vote pour
Conseiller Gaëtan Gagné :	Vote pour
Conseillère Odile Roy :	Vote pour
Conseiller Louis-Marie D'Anjou :	Vote pour
Le Maire Réjean Lagacé :	Absent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 32- Correspondance
La correspondance est lue.
- 33- Période de questions
Pas d'assistance, pas de question
- 2022-10-249 34- Levée de la séance
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Réjean (Félix) Lagacé, Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier